

# Glané dans la presse

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **35 (1947)**

Heft 736

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266287>

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Réflexions féministes sur une double votation<sup>1</sup>

La date du 6 juillet 1947 restera longtemps dans les mémoires. ...qu'ils nous soit permis en ce jour de faire quelques réflexions.

Nous nous abstenons de dire notre opinion sur les multiples intérêts engagés dans de telles lois. La question est trop grave et trop complexe pour être traitée dans un bref article. Ce qui nous intéresse aujourd'hui c'est que l'Assurance vieillesse et survivants et les articles économiques ont été acceptés par la masse des électeurs masculins.

Nous tenons toutefois à faire remarquer qu'en l'occurrence, eux seuls ont donné leur avis. Alors que les femmes bénéficiaires, comme les hommes des avantages de ces lois, alors surtout qu'elles seront contraintes, comme eux, d'en assumer les charges, elles ont été systématiquement écartées d'une consultation soi-disant générale.

Nous protestons énergiquement contre cette injustice.

Qu'on ne sache bien ! Nous ne demandons pas qu'on nous accorde le droit de vote, nous réclamons simplement la reconnaissance de ce droit naturel.

Du moment que la femme, dans l'Etat et dans la Commune est soumise aux mêmes obligations que l'homme, on ne peut lui refuser la contrepartie de ce qu'on exige d'elle, sans léser gravement sa dignité de personne.

De plus, la femme étant la moitié de l'humanité, sa collaboration avec l'homme, dans tous les domaines, découle d'une nécessité de premier ordre. Le temps est venu de lui faire dans la vie civique la place qui lui revient légitimement. Elle y apportera sa foi vive, sa conscience délicate, ses qualités de cœur, son sens pratique, ses dons propres d'intelligence. Si la Divine Providence l'a chargée d'une grande mission dans la famille, Elle lui en a aussi confié une dans la cité. Qui osera s'interposer entre les desseins de Dieu et la compagnie indispensable de l'homme ?

Inutile de chercher à s'abriter derrière l'indifférence ou même l'hostilité de tant de femmes à l'endroit de la chose publique. Il ne s'agit point d'obliger les femmes à voter ; il s'agit simplement de leur donner la possibilité d'user ou de ne pas user, librement, de ce droit, chacune selon sa conscience et ses capacités. Par contre, en maintenant l'interdiction actuelle qui est faite à toutes de choisir, on leur impose des obligations sous peine de sanctions, car nul ne peut se soustraire à la loi, pas même les femmes.

Alors que des mères de familles nombreuses, des veuves, véritables chefs chargés d'enfants, des célibataires courageux sur qui pèsent de lourdes responsabilités, réclament la reconnaissance de leurs droits, il serait pour le moins étrange que leur sort dépendît de la paresse ou de l'apathie du grand nombre.

Aussi, adressons-nous un appel pressant à toutes les femmes du canton, afin qu'elles adhèrent en masse à notre mouvement.

<sup>1</sup>) Cet article communiqué par l'Association valaisanne pour le Suffrage féminin a été reproduit par de nombreux journaux valaisans. L'idée marche !

L'Association Valaisanne pour le Suffrage Féminin a été fondée il y a environ une année dans le but d'obtenir pour les femmes l'égalité des droits civiques.

Des hommes politiques, des magistrats, animés d'un véritable esprit chevaleresque, se sont faits nos défenseurs et composent en partie le Comité cantonal. Plus d'une trentaine d'hommes ont demandé d'entrer dans notre groupe. Les femmes inscrites sont naturellement déjà nombreuses.

Ceux qui ne se déclarent pas pour nous sont contre nous, car leur seule abstention suffit à perpétuer une anomalie qui n'a que trop duré. Le moment est venu de prendre nettement parti.

Renée de Sépibus  
Présidente  
de l'Association Valaisanne pour le  
Suffrage féminin.  
6, Grand-Pont  
Sion



## Glané dans la presse...

Lu dans le « Semeur Vaudois », à l'occasion du 1er août, cet article où résonne un son de cloche nouveau dans la littérature consacrée aux femmes suisses :

« Dans notre pays, c'est le privilège des hommes de porter le drapeau ; ils en sont fiers. Quand le vent fait flotter l'étamine rouge à croix blanche, ceux qui la dressent au-dessus des têtes dans nos villages et dans nos villes éprouvent à juste titre le sentiment exaltant de porter la patrie.

Si notre étendard veut dire courage, vous êtes également dignes de le porter, femmes de mon pays, car vous avez su, vous savez chaque jour résister ou faire front dans les pires moments de la vie familiale. Ce premier aït commémore le passé, c'est-à-dire transpasse dans le présent les vertus des temps anciens. L'histoire ne dit rien des mères ou des épouses de la période héroïque. Mais leur fermeté vous fut transmise en héritage, Suissesses d'aujourd'hui ; à l'heure du danger vous saurez aussi brandir d'une main forte la hampe sacrée.

Toute intention moralisante mise à part, les Suissesses ne sauraient guère concevoir une vie nationale ignorant l'esprit de sacrifice. Voyez notre histoire : Berne consent à oublier ses droits de souverain pour accueillir sur pied d'égalité ses ci-devant sujets. Les cantons fondateurs s'inclinent devant le développement prodigieux des villes commerciales qui diminuent leurs prérogatives. Toute notre histoire n'est qu'un enchaînement de sacrifices réciproques dont les héros des petits cantons sont les protagonistes.

Or, en dépit de l'esprit de lucre et de l'égoïsme actuels, si cet esprit peut revivre aujourd'hui ou serait-ce, par qui serait-ce sinon en vous et par vous, femmes de mon pays ?

Pour la génération qui vient, pour la jeunesse

angulaire d'un édifice politique solide. Ainsi se constituera « de bas en haut » comme dans les républiques suisses, un régime qui sauvegarde les droits de l'individu, ou comme on dit plus volontiers : aujourd'hui, de la personne, tout en cherchant à donner aux problèmes collectifs des solutions satisfaisantes. C'est là un des caractères dominants de l'évolution historique de la plupart des Etats européens et américains. En opposition à ces régimes libéraux s'érigent les régimes dits totalitaires et absolus, constitués de haut en bas. Ainsi jouent tour à tour dans le monde les deux principes contraires d'association : subordination ou coordination, administration impériative ou autonome.

Il va sans dire que ce sont les Etats régis selon le principe de la liberté communale qui sont cimentés par les liens moraux les plus forts : idée du droit, esprit de confiance et de tolérance civique, vœu de fidélité à la loi, possibilité de continuer l'éducation de soi-même. C'est l'exemple que nous donnent les cités grecques, écoles du respect de soi-même et du prochain, de dignité humaine ; les communes romaines ; les bourgades médiévales, foyers de renaissance de la culture ; les colonies américaines, d'abord autonomes, puis fédérées, où lois et mœurs coïncident en un bel accord qu'a souligné Tocqueville ; les monarchies populaires scandinaves et hollandaises, enfin, la Confédération suisse, à qui, bien entendu, l'auteur consacre un chapitre particulier.

Le principe opposé donne naissance au monde non communaliste, soumis aux conceptions féodales et absolutistes. Les communes y sont étroitement subordonnées à l'Etat, par un autorita-

me « sans papier ». Elle sera alors mise sous permis de tolérance, devra déposer une caution et se procurer un passeport dit Nansen.

On voit l'iniquité de pareilles mesures lorsqu'il s'agit de Suissesses qui n'ont jamais quitté notre pays et se marient en Suisse.

La procédure adoptée par le Département fédéral de Justice et de Police a pour conséquence une véritable dénationalisation des Suissesses qui ont épousé ces étrangers. En exigeant aujourd'hui encore la preuve de la dénationalisation du mari, le Département persiste dans un point de vue étroit et arriéré. Il fait des Suissesses des citoyennes de seconde zone à qui toute protection suisse est refusée, alors même qu'elles n'en obtiennent pas d'autres.

Il serait très facile, comme on l'a fait pendant la guerre pour celles qui épousent des Français, de permettre aux Suissesses qui épousent des « sans papier », de garder provisoirement leur nationalité suisse jusqu'au moment où le mari serait à même de retrouver une nationalité ou de prouver qu'il est définitivement apatride. A ce moment-là, la question de la nationalité de la femme pourrait être tranchée.

Un régime transitoire est nécessaire actuellement et une brève modification de l'A.C.F. du 11 novembre 1941 pourrait l'instaurer. Nos députés à Berne seraient bien avisés d'intervenir dans ce sens pour accroître la protection dont jouit la femme d'origine suisse. Tout cela aurait déjà été amélioré si nos concitoyennes pouvaient voter.

J.-F. Martin.

## Encore la nationalité de la femme mariée

Nous avons trouvé dans le Journal de Genève du 1er septembre, sous la plume de M. Jean-François Martin, un article clair et juste, sur ce problème qui nous tient si fort à cœur. « Tout cela, affirme-t-il, aurait déjà été amélioré si nos concitoyennes pouvaient voter. »

...La nationalité suisse ne se perd que par renonciation (ou par dénationalisation dans des cas très rares de trahison ou d'indignité patente). Il serait juste que ce principe s'appliquât à tous les Suisses. Or, cela n'est pas le cas : seuls les hommes en bénéficient.

Pour les Suissesses, la situation est tout autre. Elles perdent leur nationalité par mariage avec un étranger. Il est un peu choquant de voir une étrangère qui n'a jamais vu la Suisse devenir du jour au lendemain une Suissesse par mariage avec un Genevois ou un Bernois, tandis qu'une Genevoise ou une Bernoise perd immédiatement sa nationalité suisse si elle épouse, en Suisse, un Français...

...Il y a en Europe un nombre considérable de réfugiés qui ont peut-être encore un pays, mais qui ont coupé tous liens avec lui et ne peuvent y retourner, et à plus forte raison obtenir de ses autorités un passeport et un acte d'origine.

Tels sont beaucoup de ressortissants de pays de l'Est européen. Polonais, Yougoslaves, Bulgares, Hongrois, Roumains, qui, pour des raisons politiques ou de sécurité personnelle, ont quitté leur pays sans espoir de retour.

Si une Suissesse épouse un de ces réfugiés, elle n'épouse pas un apatride, mais un « sans papier » qui, en théorie du moins, possède encore une nationalité. Par conséquent, dès le jour de son mariage, on lui retire ses papiers suisses et c'est à elle de se débrouiller. Comme elle est dans l'impossibilité de se procurer des papiers d'identité auprès de la représentation en Suisse de la nation dont son mari est censé être, il ne lui reste qu'à se faire inscrire, si elle reste en Suisse, comme

risme administratif presque militaire. Là encore, l'auteur cite des exemples pris dans l'histoire : la France, de 1789 à 1940, passant par des alternances de centralisation et de décentralisation, souffrant fréquemment d'un malaise dû au manque de confiance dans les autorités et de conscience collective, faute d'une éducation civique suffisante dans les communes. La Prusse et l'Allemagne sont des démocraties parlementaires récentes, où l'essai de communalisation de Weimar, en 1918, a été impuissant à faire disparaître les conceptions féodales d'assujettissement à l'Etat ; le nouveau centralisme du Reich moderne a été néfaste aux communes ; il a tué l'amour des institutions démocratiques et a provoqué l'indifférence ou l'aversion à l'égard de la loi. Ainsi arrive-t-on à l'Etat totalitaire contemporain.

Comment arriver à « démocratiser » l'Europe actuelle ? Il faut tout d'abord y rétablir un principe de base : la justice, ainsi que la priorité de la commune sur l'Etat. Le communalisme est un gage de la paix mondiale, un antidote contre les oppositions économiques et filiales. Il faut revenir au double idéal déjà pressenti par les Grecs : le sens de la justice et celui de la modération, de la mesure. Il faut ressusciter, par la foi en l'humanité et l'amour du prochain, un véritable collectivisme moral. Une morale associative, même imparfaite, sera supérieure à la morale dominative la plus belle, car elle permettra de former vraiment des hommes.

S'inspirant de principes analogues, le Cahier suisse Esprit intitulé *Prix de la Liberté* (Baconnière) nous propose deux articles importants. L'un de M. Henri Deschenaux, sur *Le Travail*,

me « sans papier ». Elle sera alors mise sous permis de tolérance, devra déposer une caution et se procurer un passeport dit Nansen.

On voit l'iniquité de pareilles mesures lorsqu'il s'agit de Suissesses qui n'ont jamais quitté notre pays et se marient en Suisse.

La procédure adoptée par le Département fédéral de Justice et de Police a pour conséquence une véritable dénationalisation des Suissesses qui ont épousé ces étrangers. En exigeant aujourd'hui encore la preuve de la dénationalisation du mari, le Département persiste dans un point de vue étroit et arriéré. Il fait des Suissesses des citoyennes de seconde zone à qui toute protection suisse est refusée, alors même qu'elles n'en obtiennent pas d'autres.

Il serait très facile, comme on l'a fait pendant la guerre pour celles qui épousent des Français, de permettre aux Suissesses qui épousent des « sans papier », de garder provisoirement leur nationalité suisse jusqu'au moment où le mari serait à même de retrouver une nationalité ou de prouver qu'il est définitivement apatride. A ce moment-là, la question de la nationalité de la femme pourrait être tranchée.

Un régime transitoire est nécessaire actuellement et une brève modification de l'A.C.F. du 11 novembre 1941 pourrait l'instaurer. Nos députés à Berne seraient bien avisés d'intervenir dans ce sens pour accroître la protection dont jouit la femme d'origine suisse. Tout cela aurait déjà été amélioré si nos concitoyennes pouvaient voter.

J.-F. Martin.

## Mise en garde

Nous avons reçu, au printemps, un article sur le Service militaire et la gymnastique scolaire, qui a paru dans le « Lehrensinnezeitung » du 20 juin dernier. Nous nous excusons de n'en donner, faute de place, qu'un résumé et renvoyons, pour le texte complet, à la publication sus-nommée.

On ne s'en est pas, de suite, rendu compte chez nous, mais on est obligé de le reconnaître aujourd'hui : En Suisse, ce petit pays qui a besoin de paix pour exister, l'enseignement scolaire de la gymnastique a été placé sous l'autorité militaire.

Dépendant, nous ne pouvons ignorer les graves dangers auxquels nous exposent pareille mainmise de l'armée. Nous avons vu, dans certains pays ce qu'il advenait d'une jeunesse militarisée et nous ne saurions être trop vigilants à l'égard de décisions qui paraissent au début très anodines. Les femmes, en tous cas, ne doivent pas tolérer cette conception erronée de l'éducation ; l'enseignement scolaire ne saurait sous aucun prétexte et en aucun point de son programme tomber sous le contrôle militaire. On a allégué que ce moyen a seul permis de vain-

**MATURITÉS**  
BACC. POLY.  
LANGUES MODERNES  
COMMERCE  
ADMINISTRATION

**École LEMANIA**  
LAUSANNE

33 professeurs  
méthodes  
programmes  
individuels  
gain de temps

## Publications reçues

### Pour édifier et maintenir la paix

Cette formule un peu lourde doit résumer aussi fidèlement que possible le thème commun aux quatre ouvrages d'importance inégale, dont nous allons rendre compte ici et qui, sur différents plans, traitent du problème de la liberté, du souverainisme, et de sa compatibilité avec un régime fédératif.

M. Adolphe Gasser, professeur à l'Université de Bâle, nous donne, par les soins de la Baconnière, un fort intéressant volume de 240 pages : *L'Autonomie communale et la reconstruction de l'Europe*, dont l'édition originale en allemand avait déjà suscité des comptes rendus élogieux. Sa thèse, que d'autres historiens ont défendue aussi, est que la liberté communale est le principe, la condition même du salut de l'Europe, le fondement de toute vie nationale saine. Se référant à l'histoire, il esquisse d'abord un large tableau de l'évolution de la démocratie depuis l'antiquité grecque et romaine, en passant par les communes médiévales, pour aboutir aux monarchies libérales anglo-saxonnes, scandinaves et à la Confédération helvétique, jusqu'à l'époque contemporaine, où s'est manifestée une inattendue désaffection envers le régime démocratique et un retour aux principes d'autorité absolue et de totalitarisme. Or, l'auteur démontre avec pertinence que le principe de liberté individuelle, sagement discipliné dans le cadre de l'association créée en vue du bien commun, est la pierre

maître de l'entreprise. L'auteur de cet article constate l'existence d'un malaise social et politique, particulièrement aigu dans les milieux ouvriers. Or, que désire l'ouvrier ? Etre associé à l'œuvre, au travail dont il dépend, non seulement matériellement, mais spirituellement, avoir le sentiment d'être quelqu'un, de compter pour quelque chose dans l'entreprise. Il faut donc réintégrer moralement le salarié dans la société économique. Des tentatives ont été faites dans ce sens : contrats collectifs, communautés d'entreprise, des ouvrages écrits sur ces sujets, mais encore trop peu nombreux et sans résultats généraux. La position respective du capital et du travail n'est pas encore réellement modifiée. Et ici, l'auteur se livre à une critique serrée des solutions pratiques jusqu'ici, qu'il estime insuffisantes, et de certaines théories, comme celle de Thierry-Maulnier, sans indiquer d'ailleurs nettement le moyen de réaliser le régime idéal.

Le second article, dû à M. Phil. Muller, est intitulé : *L'Organisation de notre économie et la participation ouvrière*. Là aussi, constatation est faite : d'un malaise politique qui semble appeler un renouvellement des cadres de l'Etat. Il existe un problème de l'Etat : faut-il l'augmenter, diminuer ou transformer ses attributions ? étendre ou restreindre son intervention dans la vie publique ? On en revient bientôt ainsi, de l'ordre politique à l'ordre économique. Or, il est patent que l'étatisme gagne du terrain : l'Etat est le seul recours, ou secours, de la majorité. Pourtant, son paternalisme est insuffisant, n'aboutit pas à la formule : Tout pour l'Ouvrier, tout par lui. Il faudrait donc transformer le salaire en participation aux bénéfices et créer une commission

Ces trois petits lapins ont été confectionnés, en paille, par un enfant autrichien, ils sont un symbole, le symbole même de l'appel qui nous est adressé : le premier est tout plat, c'est le lapin autrichien « avant » le repas du Don suisse, le second lapin est plus arrondi, c'est le lapin autrichien « après » le repas offert, le troisième lapin est gros et gras, c'est le lapin suisse. De toute évidence, le lapin suisse peut et doit partager sa paille avec ceux qui ont faim, il ne faillera pas à son devoir, n'est-ce pas ?

L'exposition offre un côté tragique à nos regards, images de villes en ruines, où l'on voit encore dans les décombres, où l'on a froid images de régions désertiques encore, où l'on a faim, images lamentables d'une jeunesse malade, ou mutilée ; de toutes ces images, la plus hallucinante est ce grand tableau noir où un enfant polonais, de 11 ans, a évoqué la guerre : flammes rouges et jaunes qui montent au ciel, sang qui coule, destruction et souffrances...

On est soulagé, alors, d'étudier les actions entreprises pour apaiser ces souffrances : cantines, repas, dispensaires, hôpitaux, centres d'accueil. On admire l'ingéniosité des paquets combinés, envoyés au loin sous le plus petit volume possible, pharmacie vétérinaire, mobilier A.E.R.M.O., où l'essentiel s'insère dans une caisse si petite...

Mais ce qui reconforte le plus, c'est d'examiner les objets confectionnés avec le bois, la corde, la paille, le métal des emballages par ceux qui en ont reçu le contenu. Ici, on sent la

## Ils étaient trois petits lapins...



Visitez l'Exposition itinérante du Don suisse Lausanne (Palais de Rumine) du 13 au 19 septembre — Neuchâtel, du 23 au 27 septembre. (Entrée : Adultes 1 fr., enfants 50 cts, groupes scolaires 20 cts par visiteur).



cre l'opposition à l'enseignement de la gymnastique obligatoire, dans certaines régions de notre pays. Ce moyen est dangereux, il faut en chercher d'autres.

La loi sur l'enseignement militaire préparatoire a été repoussée, il y a quelques années, précisément pour maintenir le service militaire dans les limites nécessaires. La volonté du peuple doit être respectée. D'après Cl. N. H.

## DE-CI, DE-LÀ

### Une collaboratrice du „Mouvement“ à l'honneur.

Le Conseil d'Administration du « Souvenir Français », Société nationale pour l'éducation et l'entretien des tombes des soldats morts pour la France, à Paris, a décerné à Madame Jeanne Derron-Ulliac, la médaille de reconnaissance « Mérite et Dévouement » en récompense des services rendus à cette Association au cours de son activité à titre de Déléguée du Souvenir Français en Suisse.

Le diplôme et les insignes lui ont été remis par les soins de Monsieur Armand Bell, Président du Souvenir Français en Suisse.

### Autres temps, autres mœurs,

La Municipalité de Berne, a abrogé son arrêté sur l'interdiction du double gain à cause de la désastreuse pénurie du personnel enseignant ; on manque d'institutrices et la direction de l'Instruction publique recommande le réengagement d'institutrices mariées.

Le travail de l'institutrice mariée qui, il y a

vingt ans, était une honte, une calamité, qui causait la ruine de la famille, bouleversait les ménages, est aujourd'hui un devoir patriotique. Après avoir blâmé par la parole, par la plume, les institutrices mariées qui conservaient leur travail, parce qu'elles l'aimaient, parce qu'elles avaient besoin de ce gagne-pain, après les avoir renvoyées brutalement à leurs occupations ménagères, on les supplie aujourd'hui de reprendre leur tâche et d'éduquer la jeunesse.

Nos autorités n'ont pas beaucoup de dignité ; elles se déjugent un peu trop facilement. Le prétexte du chômage n'est pas suffisant pour traîner le travail féminin comme on traite un outil ou une machine. Ce travail a sa dignité ; il a sa grandeur ; il n'est pas de ceux qu'on emploie, qu'on supprime, qu'on plie aux circonstances avec désinvolture. On voudrait que les temps que nous vivons apprennent au moins cela aux autorités masculines et leur enseignent le respect du travail féminin, quel qu'il soit.

\* \* \*

Il nous faut protester encore contre ce terme de « double gain ». Il n'y a pas double gain quand il y a deux personnes, quand le mari et la femme travaillent et gagnent chacun leur pain quotidien. Il y a double gain quand le même homme (le cas ne se produit pas pour les femmes, dans notre démocratie) cumule plusieurs fonctions, plusieurs attributions. Cela se voit souvent et les qualités du bénéficiaire n'expliquent pas nécessairement ce cumul profitable. Il n'y a pas en Suisse de femmes ayant un double gain. S.B.

### Les Juristes.

Mlle Anne-Marie Ducrey, à Martigny, vient de passer à Fribourg sa licence en droit.

méthodique, aux servants dignes par le nombre et la valeur.

En vertu de cette aptitude particulière à la science du langage, la Suisse a pu remplir une mission importante dans le domaine de la culture. Et cela par ses universités : Bâle dès 1460, puis les six autres, foyers de collaboration entre ceux qui parlaient les trois ou quatre langues de notre pays, tous se communiquant, se transmettant des œuvres diverses. Par un tableau riche en figures de Suisses lettrés et de cœur généreux, M. F. Ernst conclut en montrant que ces hommes ont exalté un idéal commun : celui de la liberté, religieuse, civile, politique, esthétique, créatrice. Et en cela, ils ont incarné, chacun selon son génie personnel, le principe de l'équilibre européen et ont permis à la Suisse d'exercer, par leur intermédiaire, sa mission médiatrice et conciliatrice. — Ce petit livre, de proportions si modestes, nous paraît bien propre à stimuler nos compatriotes dans l'étude des langues nationales, source d'un enrichissement inappréciable.

(à suivre)

Marguerite Maire.

LOUIS JOHANNOT — *Le raisonnement mathématique des adolescents*. Ed. Delachaux et Niestlé.

L'auteur de cette recherche scientifique, M. L. Johannot, — élève du professeur J. Piaget, licencié en mathématique et docteur en philosophie — a commencé son étude par le dépouillement d'un travail écrit, comprenant six questions d'arithmétique et d'algèbre, proposé aux huit cents jeunes filles de l'Ecole supérieure

vie qui renaît, l'imagination qui travaille, la création qui réjouit : chaussettes en fibre textile, sandales en vieux cuir découpé, tabouret en liègne de fer, tabliers en tissu de sac, ustensiles, plaques pour protéger les chaussures en boîtes de conserves. Ici, l'on sent l'action positive qui a relevé les courages, le Don suisse n'a pas seulement apporté la nourriture, si vite consommée, si maigre pour de trop vastes besoins, il a apporté l'espoir, cette graine spirituelle, dont la récolte peut être infinie sur les champs de l'avenir.

Notre pays est petit, il n'a pas de grands moyens matériels, mais ce qu'il a, il doit l'offrir, car ce geste seul ranime les énergies de ceux qui sont accablés par les conséquences de la guerre. Nous pouvons donner l'impulsion qui permettra à nos frères de repartir vers une existence normale. « Aide-toi » leur dit le Don suisse, et il leur apporte les premiers éléments nécessaires. Mais pour réunir ces premiers éléments d'aide, chacun doit collaborer, soit en répondant aux collectes d'argent et de vêtements, soit en s'associant à l'un de ces parrainages collectifs qui sont peut-être la meilleure formule actuelle, parce qu'ils permettent un échange de demandes et de réponses : De quoi avez-vous spécialement besoin ? De layette ? Nous allons essayer d'en trouver. De matériel scolaire ? On va demander des livres et des cahiers, etc. Les contacts s'établissent, le gaspillage inutile disparaît, et l'amitié naît, cette fleur essentielle de la paix.

A. W.

### Education surveillée et demi-liberté.

Dans l'éducation surveillée, les éducateurs ont reconnu la nécessité urgente d'établir le régime de la semi-liberté entre l'internement et la sortie.

Des renseignements ont été pris sur ce qui se passe à cet égard tant en France et en Belgique qu'en Suisse.

Le droit pénal suisse partage les mineurs en trois catégories : normaux, anormaux, pervers. C'est cette troisième catégorie à laquelle Mlle Moreillon (Ecole d'Etudes Sociales, Genève) s'est particulièrement intéressée.

En Suisse, neuf établissements sur quarante-trois pratiquent la semi-liberté. Quant aux expériences faites sur les résultats du système, il a été constaté qu'on arrive à un échec si le mineur n'a pas été assez longtemps interné.

Pour la manière d'appliquer ce régime, il faut considérer les homes situés près d'une ville et ceux qui sont à la campagne. Dans ces derniers — exemple le Foyer de Chouilly — les internés font des travaux ruraux.

Il y a trois modes de placements pour l'application de la semi-liberté : placement familial, homes industriels, homes libres.

Pour beaucoup de mineurs la semi-liberté n'est qu'un état transitoire. Les maisons d'éducation ont tâché de les maintenir en contact avec le monde, mais libérés, ils devront encore être suivis.

Comme conclusion, on peut dire que les résultats de la semi-liberté, soit à l'étranger, soit en Suisse, sont excellents lorsque l'expérience se fait dans un pavillon dépendant d'une maison d'éducation.

M. L. P.

des jeunes filles de Genève. Les résultats obtenus ont montré qu'un interrogatoire oral serait préférable. Aussi M. Johannot a poursuivi sa recherche en interrogeant individuellement, sur des questions de mathématique, pendant plus d'une demi-heure, quarante-trois jeunes filles de l'Ecole supérieure et quarante-neuf collégiens.

Cette enquête a montré que l'adolescent est généralement capable de faire un raisonnement mathématique hypothético-déductif et cela à partir de seize ans chez les garçons et six mois à une année plus tard chez les jeunes filles.

En outre, en ce qui concerne les aptitudes et le goût pour l'étude des mathématiques, je pense qu'il faut et qu'on doit détruire la légende qui veut que les jeunes filles ne s'emordent pas aux mathématiques. Lorsque j'étais sur les bancs de l'université, les étudiantes en « maths » étaient plus nombreuses que les jeunes gens ! Ainsi pendant les trois années 1932, 1933 et 1934, il est sorti cinq licenciées en mathématiques et seulement deux licenciés.

En examinant le tableau des grades décernés par notre Alma mater pendant ces dix dernières années, on peut constater que vingt jeunes filles ont obtenu leur licence en mathématiques sur un total d'une soixantaine de diplômés dans cette discipline.

Quant aux femmes mathématiciennes qui se sont illustrées dans cette science, prétendue froide et ingrate, ce sera pour une autre fois !

H. Saini.

## Fédéralisme

Le « Mouvement Universel pour une Confédération Mondiale » a tenu son premier congrès à Montreux, du 17 au 24 août. Il a réuni dans les salles du collège des groupes compacts de jeunes fédéralistes, venus d'Amérique, d'Angleterre, d'Italie, d'Autriche, de France, de Belgique, de Hollande, sans oublier un petit groupe suisse, né en Valais. En tout, quelque deux cents jeunes, à l'esprit bouillonnant, aux idées multiples et intransigeantes prenant feu de toute part. Pendant plusieurs jours, ces idées s'affrontent, se heurtent, se soupèsent, se mesurent pour, en fin de congrès, prestement s'amalgamer et se fondre dans l'ensemble. Un ensemble dont la force réside avant tout dans l'élan dynamique, contagieux, dans la foi au principe et la volonté d'action.

Comme plan d'action, le projet *Usborne* \*\* « Crusade for a World Government », projet adopté, appuyé également par plus de soixante membres du Parlement Britannique, entre autres par le Rev. Gordon Lang, autre personnalité du Congrès. C'est le Rev. Lang qui dira, lors de la clôture du congrès européen :

**GRANDE MAISON DE BLANC**  
14, RUE DE RIVE *Calicoes* Angle Rue Verdaïne  
La Maison des bonnes qualités

Pour soigner  
**TOUX et MAUX DE GORGE**  
prenez la

## POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & C<sup>ie</sup>  
26, rue du Mont-Blanc, Genève  
au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.15

Tout pour économiser  
**LE GAZ**  
Cuisinières et réchauds  
derniers modèles  
Autocuisers — Grills „Melior“  
Marmites à vapeur  
**E. Finaz-Trachsel**  
Boulevard James-Fazy 6

**PORCELAINES - CRISTAUX**  
COUTELLERIE  
SERVIR-BOYS  
**Louis KUHNE**  
6, rue du Rhône

**PHARMACIE M. MULLER & C<sup>ie</sup>**  
Place du Marché  
**CAROUGE - GENÈVE**  
Tél. 4.07.07  
Service rapide à domicile

Une Fortune... Million!  
RISTORNE ET ESCOMPTÉ PAR LA S<sup>te</sup> COOPÉRATIVE  
CHACUN ANNEE  
A SES SOCIETAIRES

**A La Halle aux Chaussures**  
Maison fondée en 1870  
N<sup>o</sup> 17 **Vve L. MENZONE**  
Solidité — Elegance  
5 % d'escompte en tickets jaunes  
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

**Liste d'ouvrages nouveaux :**  
Alexandra DAVID. *Neel - A l'Ouest barbare de la vaste Chine* . . . . . Fr. 8,40  
Charles GOS. *Noire-Dame des Neiges* . . . 9,35  
Andrea MAJOCCHI. *Evocation parmi les ruines* . . . . . » 5,70  
Mazo de la ROCHE. *Finch Whiteoak* . . . » 8,40  
Mazo de la ROCHE. *Les Whiteoaks de Jalna* . 8,40  
André ROCH. *Garhwal Himalaya* . . . » 7,80  
chez  
**NAVILLE & C<sup>ie</sup>**  
Rue Lévrier 5-7 - Passage des Lions